

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

21-04-062

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

MUSEE DES BEAUX-ARTS - SIGNATURE DE LA CHARTE "MÔM'ART - LA FAMILLE AU MUSÉE"

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre du rayonnement culturel de la Ville de Libourne, le musée des Beaux-Arts de Libourne, souhaite intégrer le réseau des musées signataires de la charte de l'association « Môm'Art – La famille au musée » ;

Considérant que cette adhésion à la charte « Môm'Art » permettrait au musée des Beaux – Arts de Libourne de bénéficier du label et du logo « Musée joyeux » qui identifie les établissements mettant en place une politique active et de qualité en direction des jeunes visiteurs et de leurs familles, favorisant ainsi un accueil des pratiques intergénérationnelles et l'accessibilité à la culture ;

Considérant que le musée des Beaux-Arts de Libourne, éligible en l'état, souhaite toutefois poursuivre une politique d'amélioration de son offre familiale et jeunesse en fonction des préconisations de la charte « Môm'Art » ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213302433-20210408-D_21_04_062-DE

Considérant que l'association Môm'Art s'engage par la signature de cette charte, à communiquer via son site Internet sur le musée des Beaux-Arts de Libourne et ses différentes actions et à relayer ces informations par le biais des réseaux sociaux ;

Considérant qu'une seule participation forfaitaire de cinquante euros est demandée par l'association Môm'Art en guise de participation aux frais de gestion lors de la signature de la charte et que le musée peut à tout moment se retirer par simple demande écrite ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte avec l'association Môm'Art

-accepte le versement de la somme de 50 € au titre des frais de gestion de cette adhésion

Imputation budgétaire : chapitre 923

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

21-04-063

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

MUSEE DES BEAUX-ARTS – EXPOSITION « TOULOUSE-LAUTREC, LA NAISSANCE D'UN ARTISTE » DU 8 OCTOBRE 2021 AU 8 JANVIER 2022 – CANDIDATURE A L'OBTENTION DU LABEL « EXPOSITION D'INTÉRÊT NATIONAL »

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'exposition Toulouse-Lautrec du 8 octobre 2021 au 8 janvier 2022, le musée des Beaux-Arts de Libourne, souhaite candidater auprès du ministère de la Culture pour l'obtention du label « Exposition d'intérêt national » ;

Considérant que ce label « Exposition d'intérêt national » permet aux musées territoriaux d'organiser des expositions majeures et de conduire une politique culturelle et éducative de qualité en direction des différents publics ;

Considérant que les expositions d'intérêt national s'inscrivent dans la diffusion et d'élargissement des publics menée par le ministère de la

Considérant que le musée des Beaux-Arts de Libourne bénéficiant de l'appellation « musée de France » et disposant d'un encadrement scientifique et d'un service des publics, est apte à candidater en l'état ;

Considérant que le projet s'il est sélectionné fera l'objet d'une convention entre la collectivité et le ministère de la Culture, représenté par le Directeur régional des affaires culturelles ;

Considérant que l'obtention du label « Exposition d'intérêt national » peut dans certains cas être assorti d'une subvention prévue par la convention et versée par la DRAC ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à s'engager à fournir les éléments nécessaires demandés dans le dossier de candidature

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à s'engager à encaisser le cas échéant les subventions qui découleraient de la demande de candidature et de l'obtention du label

Imputation budgétaire : chapitre 923

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

21-04-064

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 01/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Anne-Marie PRIEGNITZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Agnès SEJOURNET pouvoir à Juliette HEURTEBIS, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Gabi HÖPER pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Monique JULIEN pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Jean-François LE STRAT pouvoir à Bilal HALHOUL, Esther SCHREIBER pouvoir à Thierry MARTY, Michel GALAND pouvoir à Philippe BUISSON, Karine BERRUEL pouvoir à Anne-Marie PRIEGNITZ, Sabine AGGOUN pouvoir à Denis SIRDEY, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Edwige NOMDEDEU, Marie-Antoinette DALLAIS pouvoir à Gonzague MALHERBE, Laurence GARREAU pouvoir à Juliette HEURTEBIS

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

MUSEE DES BEAUX-ARTS – EXPOSITION « TOULOUSE-LAUTREC, LA NAISSANCE D'UN ARTISTE » DU 8 OCTOBRE 2021 AU 8 JANVIER 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu le code général des collectivités Territoriales,

Considérant que le musée des Beaux-Arts de Libourne souhaite proposer l'exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste », prévue du 8 octobre 2020 au 8 janvier 2021 à la chapelle du Carmel en partenariat avec le musée Toulouse-Lautrec à Albi ;

Considérant que le Conseil départemental entend encourager la vie culturelle girondine en soutenant leurs manifestations et à ins de leur territoire intercommunal ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 033-213302433-20210408-D_21_04_064-DE

Considérant que les actions menées dans le cadre de l'exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » seront l'occasion de mettre en lumière la présence du peintre sur le territoire girondin (Libourne, Fronsac, Bordeaux, Saint-André du Bois, Taussat) en impliquant différents partenaires ;

Considérant le caractère exceptionnel de l'exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » ;

Considérant que la demande doit être déposée 6 mois avant la manifestation ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (35 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

-à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Gironde l'octroi d'une subvention à hauteur de 5000 € dans le cadre de l'exposition « Toulouse-Lautrec, la naissance d'un artiste » du 8 octobre 2020 au 8 janvier 2021

- à percevoir le cas échéant les montants de ce soutien

Imputation budgétaire : chapitre 923

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

15 avril 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

(Handwritten signature in blue ink)